



Droit du locataire en cas de changement de propriétaire

Par **cendra81**, le **01/05/2008** à **11:27**

Je suis locataire d'un studio depuis juillet 2005. Le 20/04/08, mon propriétaire m'annonce que l'immeuble va être vendu. Le bail se termine le 30/06/08 mais est automatiquement reconductible? Le problème est que le nouveau propriétaire veut effectuer des travaux de rehabilitation en septembre 2008. Je voudrais savoir de combien peut-il augmenter le loyer, et avoir confirmation qu'il ne peut pas augmenter de beaucoup avant d'avoir fait les travaux. Sinon je serais obligée de quitter le studio...Merci de votre réponse.